



Voisin intolérant

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 28 mars 2007

Bonjour, le syndic de l'immeuble que j'habite ne parvient pas à faire respecter la loi contre le tabac dans les parties communes (à savoir : l'ascenseur). Un voisin demeure récalcitrant malgré les nombreuses remarques... Quelles actions peut on envisager ?

Réponse :

- Si l'affichage de l'interdiction de fumer a été réalisé correctement, votre syndic se retrouve face à un banal fait de délinquance dont le mode de répression, à ce niveau, fait partie de son quotidien professionnel.
- L'application du règlement intérieur, voire l'appel aux forces de police, font partie de l'arsenal répressif qu'il n'hésiterait pas à mettre en action s'il était confronté à un locataire tagueur ou à un voisin pédophile !